



## Rendre compte de son travail heure par heure, est-ce légal ?

Par **Lisaone**, le **30/11/2012** à **01:23**

Bonjour,

Après une recherche infructueuse sur le net, je viens ici et espère que quelq'un pourra m'en dire plus...

Mon patron veut installer un système de "surveillance" : il nous demande de remplir une fiche journalière de travail, dans laquelle doit être noté ce que nous avons fait HEURE PAR HEURE. Est-ce légal ?

Non seulement il me semble que c'est une vraie perte de temps, mais cela dénote d'un manque de confiance total !

Merci d'avance pour vos réponses...

Par **janus2fr**, le **30/11/2012** à **06:50**

Bonjour,

Il n'y a aucune illégalité à vous demander de remplir une feuille d'heures. Personnellement, cela fait 30 ans que nous le faisons dans notre entreprise.

Il faut bien savoir combien d'heures travaille chaque salarié sur chaque affaire de façon à facturer au client le temps réellement travaillé pour lui.

Par **P.M.**, le **30/11/2012** à **09:25**

Bonjour,

La rédaction de compte-rendus d'activité est effectivement une pratique courante notamment pour les commerciaux...